

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 27 FEVRIER 2023

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 6

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-02-02

**SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE :
CONTRIBUTION AU FONDS DE
CONCOURS DU MINISTERE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22.02.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Maurice JEAN, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

Absents excusés : Mme Séverine GUILLOT, M. Olivier LAUBRON, M. Thibaud RICHARD – Excusés.
M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée Délibérante que suite aux séismes qui se sont produits en Turquie et Syrie, l'Association des Maires de France lance un appel à dons financiers pour venir en aide aux populations touchées par cette catastrophe par le biais du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales). Ce fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Monsieur le Maire propose que la commune verse une aide financière d'un montant de 500 € pour cette cause.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** de verser une contribution financière d'un montant de 500 € afin de venir en aide aux populations de Turquie et Syrie touchés par les séismes par le biais du FACECO.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

